

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres

92100 Boulogne Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable
377 652 938 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux actionnaires de la société SOLOCAL GROUP,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société SOLOCAL GROUP, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s’entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l’assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d’anomalies significatives obtenue dans le cadre d’un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d’un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne relative à l’information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.2 des Notes aux comptes consolidés condensés qui expose le changement de méthode résultant de l'application de la décision d’agenda de l’*IFRS Interpretations Committee* (IFRS IC) sur les coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de « Software as a Service ».

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d’activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris-La Défense, le 28 juillet 2022

Les Commissaires aux comptes

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young
Global Limited

Jeremy THURBIN

DELOITTE & ASSOCIES



Stéphane RIMBEUF



Comptes consolidés
Condensés **au 30 juin**
2022

Conseil d'administration du 26 juillet 2022

Solocal Group

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 131 715 854 euros
Siège social : 204, rond-point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne Billancourt
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Comptes consolidés condensés au 30 juin 2022

<i>(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	Période close le 30 juin 2022	Période close le 30 juin 2021
Chiffre d'affaires	5.1	201 204	214 572
Charges externes nettes		(55 170)	(58 770)
Frais de personnel		(90 345)	(100 010)
Coûts de restructuration		883	6 687
EBITDA		56 572	62 479
Dépréciations et amortissements	4	(27 760)	(28 232)
Résultat des pertes de contrôle		-	-
Résultat d'exploitation		28 812	34 247
Gain provenant de la restructuration de la dette		-	-
Produits financiers		535	216
Charges financières		(14 888)	(14 247)
Résultat financier	6.1	(14 353)	(14 031)
Résultat avant impôt des activités poursuivies		14 459	20 216
Impôt sur les sociétés	9	(3 832)	(8 730)
Résultat net des activités poursuivies		10 627	11 487
Résultat net des activités abandonnées	3.1	-	-
Résultat net de la période		10 627	11 487
Résultat net des activités poursuivies de la période attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		10 627	11 487
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net des activités abandonnées de la période attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		-	-
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
- de base	10	0,08	0,09
- dilué		0,08	0,09
Résultat des activités abandonnées de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
- de base	10	-	-
- dilué		-	-

Etat du résultat global consolidé

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	Période close le 30 juin 2022	Période close le 30 juin 2021
Report résultat de la période		10 627	11 487
Réserves écarts actuariels IFC :			
- Montant brut	7	16 713	5 638
- Impôt différé		(4 358)	(1 457)
- Montant net d'impôt		12 355	4 181
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		-	(17)
Total autres éléments du résultat global net d'impôt		12 355	4 164
Résultat global total net d'impôt		22 982	15 651
Résultat global total attribuable aux :			
- Actionnaires de SoLocal Group		22 982	15 651
- Participation ne donnant pas le contrôle		-	-

Etat de la situation financière consolidée

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Période close le 30 juin 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période close le 30 juin 2021
Actif				
Goodwill net		86 489	86 489	86 489
Immobilisations incorporelles nettes		65 669	69 252	74 667
Immobilisations corporelles nettes		12 926	13 702	14 763
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location		47 742	51 828	59 960
Autres actifs financiers non courants		8 324	7 187	7 860
Impôts différés actifs	9	38 897	43 359	53 964
Total des actifs non courants		260 046	271 817	297 703
Créances clients nettes	5.2	58 589	56 328	61 124
Autres actifs courants		24 996	22 753	26 643
Créances d'impôt sur les sociétés		4 699	5 342	1 704
Charges constatées d'avance		5 372	1 932	5 438
Autres actifs financiers courants		-	1 363	1 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	82 344	80 230	71 039
Total des actifs courants		175 999	167 946	167 421
Total actif		436 047	439 763	465 125
Passif				
Capital social		131 716	131 694	129 860
Prime d'émission		1 042 010	1 039 995	1 038 841
Réserves		(1 361 669)	(1 382 603)	(1 383 155)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires		10 627	22 869	11 487
Autres éléments du résultat global		(34 068)	(46 441)	(50 999)
Actions propres		(5 454)	(5 496)	(5 557)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SoLocal Group	10	(216 838)	(239 982)	(259 523)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Total capitaux propres		(216 838)	(239 982)	(259 523)
Dettes financières non courantes	6.2	224 789	228 958	231 550
Obligations locatives à plus d'un an		50 781	56 967	66 921
Avantages du personnel - non courants		57 626	76 646	84 794
Provisions - non courantes		1 105	1 417	6 620
Impôts différés passifs		-	-	-
Total des passifs non courants		334 301	363 988	389 884
Dettes financières courantes	6.2	14 831	9 821	9 457
Obligations locatives à moins d'un an		17 606	17 340	17 924
Provisions - courantes	7	25 830	26 540	20 929
Passifs sur contrats		101 375	100 408	110 246
Dettes fournisseurs	8	51 537	51 209	56 241
Avantages du personnel - courants		36 129	41 989	41 791
Autres passifs courants		70 171	67 261	75 774
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 106	1 188	2 402
Total des passifs courants		318 584	315 757	334 763
Total passif		436 047	439 763	465 124

Etat de variation des capitaux propres consolidé

	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Ecart actuariels	Réserve de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participati on ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 1 janvier 2021	129 498 018	129 505	1 038 184	(1 383 083)	(54 509)	(654)	(5 548)	(276 104)	(0)	(276 104)
Résultat de la période (*)				22 869				22 869		22 869
Autres éléments du résultat global, net d'impôt					8 741	(19)		8 722		8 722
Résultat global de la période, net d'impôt		-	-	22 869	8 741	(19)	-	31 591		31 591
Rémunération en actions	31 255	31		763				794		794
Opérations sur capital	2 154 438	2 155	1 534	-				3 690		3 690
Obligations convertibles (MCB)	2 938	3	276	(279)				-		-
Achats/Ventes d'actions propres	(302 067)						52	52		52
Autres variations				(4)	-	-		(4)		(4)
								-		-
Solde au 31 décembre 2021	131 384 582	131 694	1 039 994	(1 359 734)	(45 768)	(673)	(5 496)	(239 982)	(0)	(239 982)
Solde au 1 janvier 2022	131 384 582	131 694	1 039 994	(1 359 734)	(45 768)	(673)	(5 496)	(239 982)	(0)	(239 982)
Résultat global total de la période				10 627				10 627		10 627
Autres éléments du résultat global, net d'impôt					12 355	19		12 374		12 374
Résultat global de la période, net d'impôt		-	-	10 627	12 355	19	-	23 000		23 000
Rémunération en actions				101				101		101
Opérations sur capital								-		-
Mandatory Convertible Bonds	21 389	21	2 015	(2 036)				-		-
Achats/Ventes d'actions propres	(28 079)						42	42		42
Autres variations								-		-
								-		-
Solde au 30 juin 2022	131 377 892	131 715	1 042 009	(1 351 042)	(33 413)	(655)	(5 454)	(216 838)	(0)	(216 840)

(*) Le résultat 2021 a été retraité de l'impact de la décision de l'IFRIC IC sur la comptabilisation des contrats SAAS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Période close le 30 juin 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période close le 30 juin 2021
Résultat net		10 626	22 869	11 487
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition		26 485	60 798	29 144
Variation des provisions		(1 686)	(11 462)	(10 773)
Eléments de juste-valeur		2 661	2 924	2 190
Rémunération en actions		101	789	238
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		418	416	141
Produits et charges d'intérêts	6	10 836	22 237	10 036
Charge d'impôt de l'exercice	9	3 939	19 499	9 258
Diminution (augmentation) des créances clients		(3 223)	3 286	3 712
Augmentation (diminution) des passifs sur contrat		968	(8 505)	1 333
Diminution (augmentation) des autres créances		(2 814)	18 490	14 716
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(5 271)	(11 492)	(7 894)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(3 783)	(23 671)	(19 635)
Variation du besoin en fonds de roulement	2.1.3	(14 122)	(21 892)	(7 767)
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(9 062)	(12 311)	(5 383)
Impôt sur les sociétés décaissé		(2 166)	(6 013)	142
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		28 032	77 854	38 712
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.1.4	(15 269)	(34 041)	(17 628)
Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquises et cessions de titres de participation		(14)	93	-
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(15 283)	(33 948)	(17 628)
Augmentation (diminution) des emprunts		(2 000)	(4 000)	-
Mouvements sur actions propres		-	700	700
Augmentations et réductions de capital en trésorerie		-	-	-
Remboursement de la dette sur obligations locatives		(8 694)	(19 653)	(10 048)
Autres flux liés aux opérations de financement		50	(2 110)	(2 067)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(10 644)	(25 063)	(11 414)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		12	6	(9)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		2 117	18 851	9 660
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		80 229	61 379	61 379
		0	0	0
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	6	82 344	80 230	71 039

Notes aux comptes consolidés condensés au 30 juin 2022

Note 1 – Base de préparation des états financiers consolidés

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la Société est domicilié au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France) et opère dans le secteur du marketing & de la communication digitale locale. Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

Les états financiers consolidés condensés du Groupe au 30 juin 2022 ainsi que les notes y afférentes ont été établis sous la responsabilité de Hervé Milcent, Directeur général de Solocal Group, et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Solocal Group en date du 26 juillet 2022.

Les comptes consolidés condensés sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

1.1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés condensés du groupe Solocal au 30 juin 2022 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture et d'application obligatoire à cette date.

Les comptes consolidés condensés semestriels au 30 juin 2022 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces comptes consolidés condensés doivent donc être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2021.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002>

1.2 Normes IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2022 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022

- Amendements à IAS 16, Immobilisations corporelles - Montants reçus avant la mise en service. Ces amendements requièrent de comptabiliser en résultat les montants reçus de la vente d'articles produits pendant la période de développement d'une immobilisation corporelle, ainsi que leurs coûts de production.
- Amendements à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrats onéreux. Ce texte restreint le périmètre des coûts d'exécution destinés à évaluer un contrat onéreux aux seuls coûts directs.
- Amendements à IFRS 3, Regroupements d'entreprises. Cet amendement met à jour les références faites au Cadre conceptuel dans la norme IFRS 3 sans en changer les dispositions.

1.2.2 Application du changement de méthode liée à la décision d'agenda de IFRIC IC sur la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrats « Software as a service »

La décision relative aux contrats SaaS a conduit le Groupe à changer la méthode de comptabilisation des coûts de customisation et de configuration lorsqu'ils ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38 (quand le Groupe ne contrôle pas la solution SaaS) et lorsqu'ils ne correspondent pas au développement d'une interface (middleware) avec cette solution SaaS. Ces coûts sont désormais comptabilisés en charge (a) soit quand ils sont encourus si les développements sont réalisés en interne ou par un intégrateur tiers (non lié à l'éditeur de la solution SaaS), (b) soit étalés sur la durée du contrat SaaS si les développements sont réalisés par l'éditeur de la solution SaaS ou par son sous-traitant.

Cette décision a été appliquée dans les comptes consolidés au 30 juin 2022. Concernant les solutions SaaS mises en place avant le 1er janvier 2022, l'impact est estimé à 0,6 millions d'euros après impôt et porte essentiellement sur le deuxième semestre; en conséquence, les comptes consolidés 2021 ont été retraités de cette décision.

1.3 Autres informations

Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité.

Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés condensés au 30 juin 2022 conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des jugements, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat.

Estimations :

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale portent sur les éléments suivants :

- Hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies ;
- Méthode d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs ;
- Détermination, dans le cadre des tests d'impairment des actifs non financiers, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés ;
- Détermination du montant des flux de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois, dans le cadre de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- Détermination du montant des pertes reportables activables au regard de l'estimation des profits taxables futurs.
- Détermination de la juste valeur des dettes.

Jugements :

Les jugements résultent de processus d'analyse destinés à qualifier des éléments, des transactions ou des situations. La révision d'un jugement constitue un changement d'estimation comptabilisé de manière prospective, sauf si cette révision constitue une correction d'erreur. Les jugements significatifs de la Direction Générale reposent sur les éléments suivants :

- Appréciation des critères prévus par la norme IAS 38 permettant la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées au développement.

- Affectation de certaines transactions par nature dans le compte de résultat.

La direction a réalisé ses estimations sur la base de l'expérience passée et sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations.

Les éléments qui font l'objet d'estimations au 1er semestre 2022 sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2021 dans les comptes consolidés. La Direction révisé ces estimations lorsqu'elle identifie de nouveaux événements à prendre en compte ou en cas de changement des circonstances sur lesquelles ces hypothèses étaient fondées.

1.4 Evénements significatifs de la période

Néant.

1.5 Continuité d'exploitation

Au 30 juin 2022, la position de trésorerie du Groupe s'élève à 82 millions d'euros.

Par ailleurs le groupe procède à une revue régulière de ses prévisions de trésorerie afin de tenir compte de la performance commerciale à date et des dernières anticipations de prises de commandes. Cette révision a eu lieu sur la base des ventes réalisées jusqu'au 30 juin 2022, de la position de trésorerie à cette date et des dernières prévisions d'exploitation. Sur cette base le Groupe n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

1.6 Présentation des états financiers consolidés

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance correspondant au résultat d'exploitation avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

Note 2 – Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes gammes de produits, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

2.1.1 Carnet de commande et ventes

Le carnet de commandes correspond aux ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement seule la période d'engagement en cours est considérée.

Concernant les ventes, il s'agit des prises de commandes réalisées par la force de vente, et devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients. Les ventes sont nettes des annulations.

En millions d'euros	Période close le 30 juin 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période close le 30 juin 2021
Digital	243,5	284,2	284,2
Carnet de commandes début de période	243,5	284,2	284,2
Digital	197,3	385,8	197,4
Ventes	197,3	385,8	197,4
Digital	0,4	6,0	2,1
Non récurrent	0,0	(4,7)	(3,2)
Annulations	0,4	1,3	(1,1)
Digital	(201,2)	(428,0)	(214,6)
Chiffre d'affaires	(201,2)	(428,0)	(214,6)
Digital	239,9	243,5	266,0
Carnet de commandes fin de période	239,9	243,5	266,0

Le carnet de commandes au 30 juin 2022 se déversera en chiffre d'affaires selon l'échéancier suivant :

En millions d'euros	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	Total
Déversement en chiffre d'affaires	79,8	62,9	42,4	23,5	13,0	8,9	5,8	2,8	0,6	0,1	239,9
	33,3%	26,2%	17,7%	9,8%	5,4%	3,7%	2,4%	1,2%	0,3%	0,0%	100,0%

2.1.2 EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à des charges ou produits de restructuration : il s'agit des éléments correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée. Sur le 1^{er} semestre 2022, les éléments non récurrents s'élèvent à un produit net de 0,8 millions d'euros contre une charge de 5,9 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2021 ;

Pour la gestion du Groupe, la direction dissocie les activités désengagées qui sont les filiales ou lignes de business cédées ou abandonnées.

Sur le 1^{er} semestre 2022, l'EBITDA récurrent du groupe s'élève à 55,8 millions d'euros et représente 27,7% du chiffre d'affaires du groupe contre 56,5 millions d'euros (26,3% du chiffre d'affaires) sur le 1^{er} semestre 2021.

2.1.3 Marge Brute des activités poursuivies

En millions d'euros	Période close le 30 juin 2022	Période close le 30 juin 2021	Variation
Chiffre d'affaires	201,2	214,6	-6,2%
<i>Masse salariale</i>	-6,8	-6,5	4,6%
<i>Charges externes</i>	-14,2	-17,8	-20,2%
Total Coûts variables	-20,9	-24,3	-14,0%
Marge Brute	180,3	190,3	-5,2%
	89,6%	88,7%	

2.1.4 Besoin en fonds de roulement

En millions d'euros	Période close le 30 juin 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période close le 30 juin 2021
+ Créances clients nettes	58,6	56,3	61,1
+ Autres actifs courants	25,0	22,8	26,6
+ Charges constatées d'avance	5,4	1,9	5,4
- Passifs sur contrats	(101,4)	(100,4)	(110,2)
- Dettes fournisseurs	(51,5)	(51,2)	(56,2)
- Autres passifs courants	(103,5)	(107,8)	(115,5)
Besoin en fonds de roulement	(167,4)	(178,4)	(188,8)

2.1.5 Investissements courants

En millions d'euros	Période close le 30 juin 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période close le 30 juin 2021
Investissements incorporels et corporels	15,3	34,3	16,9
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	3,1	1,0	1,7
Investissements courants	18,5	35,3	18,6

2.2 Information par secteur

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Depuis l'arrêt de l'activité « imprimés » en novembre 2020, le groupe ne dispose que d'un seul secteur opérationnel. Il s'agit du secteur « Digital » dont l'activité a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 201,2 millions d'euros sur le premier semestre 2022. Elle se décompose en plusieurs offres :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect...). Connect représente un chiffre d'affaires de 72,4 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2022 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 98,3 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2022.
- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 30,5 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2022.

Les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux

2.2.1 Par gammes de produits

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des gammes de produits:

Chiffre d'affaires selon les gammes de produits

En millions d'euros	Période	Période	Variation
	close le 30 juin 2022	close le 30 juin 2021	
Offre Connect	72,4	61,8	17,1%
Offre Booster	98,3	121,4	-19,0%
Sites Internet	30,5	31,3	-2,6%
Chiffre d'affaires total	201,2	214,6	-6,2%

Dans le cadre de la communication du chiffres d'affaires, la décomposition par gammes de produits comme axe d'analyse de l'activité, a été retenue par la Direction.

2.2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs employés, les investissements incorporels et corporels bruts sont présentés par zone :

<i>(Montants en millions d'euros)</i>	Période close le 30 juin 2022	Période close le 30 juin 2021
Chiffre d'affaires	201,2	214,6
- France	201,2	214,5
- Autres	-	0,1
Actifs	433,8	465,1
- France	428,3	458,9
- Autres	5,4	6,2

Note 3 – Principes de consolidation

3.1 Analyse du contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne détient aucune participation non contrôlée en 2022 sur laquelle il exerce une influence notable.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies, s'il est significatif, est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

2022

La société Page Jaunes Finance & Co est en cours de liquidation. Cette société est sorti du périmètre de consolidation sur l'exercice. L'impact est non-significatif au 30 juin 2022.

2021

Néant

Note 4 – Dépréciation des éléments d'actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

Au 30 juin 2022, il n'y a eu aucune perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 5 – Chiffre d'affaires et créances clients

5.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale sous forme digitale. L'activité Digital comprend différents types d'offres regroupées au sein de trois gammes de produits : Connect, Booster et les Sites internet.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction de la nature de la prestation et donc du type de produits. Le chiffre d'affaires au 30 juin 2022 s'élève à 201,2 millions d'euros contre 214,6 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 que le groupe Solocal applique depuis le 1^{er} janvier 2018. A l'exception de notre gamme de sites, sur laquelle nous identifions deux obligations de performance, l'ensemble des autres produits ne sont soumis qu'à une seule obligation.

Les offres du Groupe Solocal sont regroupées en deux grandes gammes :

- Les produits liés aux services digitaux (Présence, publicité digitale et nouveaux services) proposés sur une période de 12 ou 24 mois renouvelables et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes.
- Les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois.

Reconnaissance du chiffre d'affaires par gamme de services

- Gamme "Services digitaux (hors Sites)" :

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu.

- Gamme « Sites » :

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. Frais techniques : Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception à compter de la date de vente (reconnaissance à l'avancement).
2. Hébergement & maintenance (appelés frais d'espace) : Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois. La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement à compter de la date de livraison du site au client.

5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

en milliers d'euros	Période close le 30 juin 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Créances clients brutes	75 972	72 885
Pertes de crédits attendus	(17 384)	(16 557)
Créances clients nettes	58 589	56 328

En outre, une provision pour avoir à émettre a été constatée en autres dettes d'exploitation s'élevant à 2,1 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les créances clients ont les échéances suivantes :

en milliers d'euros	Total	Non échues	Echues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	75 972	32 711	4 822	3 258	2 388	4 764	5 691	22 338
Pertes de crédits attendus	-17 384	-248	-59	-40	-29	-1 694	-3 676	-11 638
Créances clients nettes au 30 juin 2022	58 588	32 462	4 763	3 218	2 359	3 070	2 015	10 700

en milliers d'euros	Total	Non échues	Echues					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	72 885	35 183	2 910	3 317	2 091	2 018	4 760	22 606
Pertes de crédits attendus	-16 557	-407	-35	-40	-237	-1 533	-2 740	-11 564
Créances clients nettes au 31 décembre 2021	56 328	34 776	2 875	3 277	1 854	485	2 020	11 042

Le portefeuille de créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important.

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, une revue des créances clients a été réalisée pour identifier celles qui présentent un risque de non-recouvrement. Au cas par cas, des dépréciations de créances clients ont été comptabilisées dans les comptes semestriels en fonction de l'ancienneté des créances, de statistiques historiques ou d'informations communiquées par les agences de crédit.

Les pertes sur créances irrécouvrables demeurent à un niveau faible, avec un taux de dépréciation nette par rapport au chiffre d'affaires de 1% sur le 1^{er} semestre 2022.

5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composés principalement de la TVA à recevoir au 30 juin 2022. L'évolution du poste par rapport au 31 décembre 2021 s'explique principalement par le remboursement de crédits de TVA reçus sur la période.

5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne (Services « Digital »).

Les passifs sur contrats s'élèvent à 101,4 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 6 - Trésorerie, endettement et instruments financiers

6.1 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 30 juin 2022	Période close le 30 juin 2021
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	535	216
Dividendes reçus	-	-
Produits financiers	535	216
Intérêts sur dettes financières	(13 878)	(13 952)
Autres frais & honoraires financiers ⁽¹⁾	(627)	(133)
Coût de désactualisation ⁽²⁾	(383)	(162)
Charges financières	(14 888)	(14 247)
Gain (perte) de change	-	-
Résultat financier	(14 353)	(14 031)

⁽¹⁾ Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette

⁽²⁾ Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite

6.2 Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)

Période close le
30 juin 2022

Exercice clos le
31 décembre
2021

Equivalents de trésorerie	20 390	397
Trésorerie	61 954	79 833
Trésorerie brute	82 344	80 230
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie nette	82 344	80 230
	0	
Valeur nominale des emprunts obligataires	191 647	187 880
Juste valeur des financements	(16 937)	(16 937)
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	44 000	44 000
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des dettes	(4 074)	(4 074)
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux d'intérêt effectif	7 387	4 533
Autres emprunts	13 000	15 000
Intérêts courus non échus sur emprunts	4 518	8 297
Dettes de crédit-bail	0	0
Affacturage	0	0
Autres	80	80
Dettes financières courantes et non courantes	239 621	238 779
	0	
Obligations locatives courantes et non courantes	68 387	74 307
Endettement financier brut	308 008	313 086
<i>dont courant</i>	<i>27 437</i>	<i>27 161</i>
<i>dont non courant</i>	<i>280 570</i>	<i>285 925</i>
Endettement net	225 664	232 856
	0	
Endettement net du groupe consolidé	225 664	232 856

La variation sur la valeur nominale de l'emprunt obligataire correspond à la capitalisation des intérêts.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 juin 2022, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 82,3 millions d'euros, principalement constitués de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Le poste « Equivalent de trésorerie » est composé essentiellement du compte à terme « My Money Bank » pour 20 millions d'euros.

Evolution des passifs issus des activités de financement

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021	Flux de trésorerie		Variations "non cash"				Période close le 30 juin 2022
		Entrées	Sorties	Autres Variations	Intérêts	IFRS 16	Frais d'émission d'emprunt	
Emprunts obligataires	179 889	-	(7 660)	-	9 881	-	-	182 110
Ligne de crédit revolving	43 804	-	(1 034)	-	1 649	-	-	44 419
Autres emprunts bancaires	15 056	-	(2 350)	-	348	-	-	13 054
Obligations locatives	74 307	-	(8 694)	834	1 940	-	-	68 387
Autres	30	-	(18)	-	-	-	-	9
Total Passifs issus des activités de financement	313 086	-	(19 756)	834	13 818	-	-	307 979

Emission d'obligations

À la suite de la réalisation de la restructuration financière en 2020, la valeur nominale de la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 168,4 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 334.125.321 obligations d'une valeur faciale de 0,5041647472146 € chacune dont le règlement-livraison est intervenu le 5 octobre 2021, réservée

aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes et restent inchangées sur 2022 :

Intérêts :

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spread payable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, en numéraire en totalité à compter du 1^{er} janvier 2022
- Intérêts de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable

Engagements financiers:

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/ EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), doit être supérieur à 3,0:1 ;
- et si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 30 juin de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries)

Les covenants sont respectés au 30 juin 2022.

Date de maturité : 15 mars 2025

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré, durant une période de 2,5 années, d'une pénalité de remboursement anticipé dite de non-call correspondant aux intérêts dus allant du 6 août 2020 au 6 février 2023).

Par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- Supporter un endettement financier supplémentaire ;
- Consentir des sûretés ;
- Procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

Mini Bond :

A la suite de l'arrêté du Plan de Sauvegarde Modifié et de l'homologation d'un protocole de conciliation par le Tribunal de commerce de Nanterre, Solocal Group a émis le 14 août 2020 un emprunt obligataire d'un montant total en principal de 17.777.777 euros, réalisé avec une décote d'environ 10% pour un montant de souscription d'environ 16 millions d'euros.

Les nouvelles obligations, d'une valeur nominale d'un (1) euro, ont en substance les mêmes caractéristiques que les Obligations. Les principaux termes incluent notamment:

Intérêts :

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spread payable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre en numéraire en totalité à compter du 1^{er} janvier 2022

Maturité : 15 mars 2025

Cotation : cotation sur euronext.

Les sommes dues au titre de ces obligations sont garanties par un nantissement de compte-titres de cinquième rang relatif aux titres émis par Solocal SA détenus par Solocal Group.

RCF :

Une facilité de crédit revolver de 15 millions avait été signée en février 2020 avec deux partenaires bancaires. La société a travaillé à l'augmentation de cette facilité de crédit, qui a été augmentée de 25 millions le 12 juillet 2020, puis de 10 millions le 6 décembre 2020 pour atteindre 50 millions. Cette facilité de crédit revolver a été intégralement tirée.

Ce RCF reste identique en montant néanmoins ses modalités sont modifiées :

- **Intérêts** : Euribor floor 1% + marge
- **Facility fee**: 3,5% annuel payable au 15 septembre 2022, 30 septembre 2022, 30 septembre 2023
- **Marge**:
 - Jusqu'au 15 septembre 2021 :
 - Tranche de 15 millions d'euros : 4,5%
 - Tranches à 25 millions et 10 millions d'euros : 5%
 - A compter du 15 septembre 2021 : 5% pour toutes les tranches
- **Maturité** : 29 septembre 2023
- **Amortissement** :
 - Septembre 2021 : 6,0 millions d'euros payables à la fois en espèces à hauteur de 3 millions d'euros et en actions à hauteur de 3 million d'euros.
 - Septembre 2022 : 5 à 10 millions d'euros payables en trésorerie ou en actions pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal.
 - Septembre 2023 : Remboursement de la dette résiduelle en trésorerie ou en actions pour un nombre variables d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal. Si Solocal venait à rembourser le solde résiduel du RCF en actions, chaque créancier pourra choisir d'étendre la maturité d'un an afin d'être remboursé en numéraire en septembre 2024. Dans ce cas, Solocal amortirait le RCF pour un montant compris entre 5 millions d'euros et 10 millions d'euros en numéraire ou en actions à sa main.

Compléments de prix sur acquisition ou cession de titres

Suite à la cession de Mappy en octobre 2020, Solocal a reçu un complément de prix de 0,3m€ en avril 2022.

Instruments financiers inscrits au bilan

Période close le 30 juin 2022	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
(en milliers d'euros)						
Autres actifs financiers non courants	6 994	1 293	5 701	-	6 994	-
Créances clients nettes	58 589	-	58 589	-	58 589	-
Autres actifs financiers courants	1 330	-	1 330	-	1 330	-
Equivalents de trésorerie	20 390	-	20 390	20 390	-	-
Trésorerie	61 954	-	61 954	61 954	-	-
Actifs financiers	149 257	1 293	147 964	82 344	66 913	-
Dettes financières et dérivés non courants	229 789	-	229 789	229 789	-	-
Dettes financières courantes	9 831	-	9 831	-	9 831	-
Dettes fournisseurs	51 537	-	51 537	-	51 537	-
Passifs financiers	291 156	-	291 156	229 789	61 367	-

Exercice clos le 31 décembre 2021	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9		Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
(en milliers d'euros)						
Autres actifs financiers non courants	7 187	1 293	5 894	-	7 187	-
Créances clients nettes	56 328	-	56 328	-	56 328	-
Autres actifs financiers courants	1 363	-	1 363	-	1 363	-
Equivalents de trésorerie	397	-	397	397	-	-
Trésorerie	79 833	-	79 833	79 833	-	-
Actifs financiers	145 107	1 293	143 814	80 230	64 877	-
Dettes financières non courantes	228 958	-	228 958	187 880	41 078	-
Dettes financières courantes	9 821	-	9 821	-	9 821	-
Dettes fournisseurs	51 209	-	51 209	-	51 209	-
Passifs financiers	289 988	-	289 988	187 880	102 108	-

A la date d'émission, la juste valeur de l'emprunt obligataire et du mini-bond représentent un montant de 169,4 millions d'euros pour une valeur nominale de 186,3 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 30/06/2022	Valeur de marché	Courant						Non-courant		Total
				A un an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	5 ans et plus	Total Non courant		
Emprunt obligataire	168 454	89,95%	151 517	-	-	-	168 454	-	-	168 454	168 454	
Mini Bond	17 778	-	-	-	-	-	17 778	-	-	17 778	17 778	
Prêt bancaire Atout	13 000	-	-	4 000	4 000	4 000	1 000	-	-	9 000	13 000	
Ligne de crédit revolving (RCF) *	44 000	-	-	10 000	34 000	-	-	-	-	34 000	44 000	
Sous-total emprunts	243 232		151 517	14 000	38 000	4 000	187 232	-	-	229 232	243 232	
Intérêts courus non échus sur emprunts	4 518	NA	-	751	-	-	3 767	-	-	3 767	4 518	
Autres	80	NA	-	-	-	-	-	-	80	80	80	
Obligations locatives	68 387	NA	-	16 925	15 556	16 321	14 639	1 473	2 281	51 462	68 387	
Dettes financières et dérivés courants	72 985			17 676	15 556	16 321	18 406	1 473	2 361	55 309	72 985	

(*) Le Groupe a indiqué que l'échéance du RCF de septembre 2022 serait payée en numéraire pour un montant s'élevant à 10 millions d'euros.

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Note 7 – Provisions et autres passifs

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'évolution des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotation de la période	Reprise de la période (provision non utilisée)	Reprise de la période (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin de période
Provisions pour restructuration (2019)	1 344			(450)		894
Provisions pour restructuration (2018)	2 420		(728)	(168)		1 524
Provisions pour restructuration (2014)	1 417			(311)		1 106
Provisions pour litiges sociaux (*)	19 709	2 741	(847)	(1 568)		20 035
Autres provisions pour risques	3 067	511	(91)	(110)		3 377
Total provisions	27 957	3 252	(1 666)	(2 607)	-	26 936
- dont non courant	1 417		-	(311)		1 106
- dont courant	26 540	3 252	(1 666)	(2 296)	-	25 830

(*) La dotation de l'exercice concerne divers litiges sociaux et fiscaux qui ont fait l'objet d'une analyse individuelle par la société et ses conseils et une couverture à hauteur de l'appréciation du risque

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover font l'objet d'un nouveau calcul tous les trois ans en ne retenant, conformément à la norme IAS 19, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover. La mise à jour de ce taux a été réalisée en 2021.

La charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Impact sur les états financiers du 30 juin 2022

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact positif net d'impôt différé de 12,4 millions d'euros au 30 juin 2022. Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 30 juin 2022 par rapport au 31 décembre 2021, s'élève à 3,22% conformément aux conditions réelles de marché (taux iBoxx AA10+).

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

Au 30 juin 2022, un produit net de 1,8 million d'euros au titre des plans de retraite à cotisations définies a été constaté.

Le montant total de la provision au bilan s'élève à 58,5 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 77,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 8 – Dettes Fournisseurs

Au 30 juin 2022, les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

Note 9 – Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés du 1^{er} semestre 2022 résulte de l'application de la projection du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 30 juin 2022	Période close le 31 décembre 2021	Période close le 30 juin 2021
Résultat net des activités avant impôt	14 458	42 807	20 216
Taux légal d'imposition en France	25,83%	28,41%	28,41%
Impôt théorique	(3 734)	(12 161)	(5 743)
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères	68	(395)	(562)
Filiales étrangères - différences de taux d'imposition	2	155	(26)
Rémunération en actions	110	864	268
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(1 101)	(2 382)	(1 294)
Différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le montant de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis	-	-	-
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	-	-	-
Autres produits non taxables et charges non déductibles	823	(5 394)	(1 346)
Impôt effectif	(3 832)	(19 290)	(8 730)
<i>dont impôt courant (hors CVAE)</i>	<i>(2 627)</i>	<i>(1 845)</i>	<i>(1 362)</i>
<i>dont CVAE</i>	<i>(1 101)</i>	<i>(2 382)</i>	<i>(1 294)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>(104)</i>	<i>(15 063)</i>	<i>(6 074)</i>
Taux d'imposition effectif (hors impôts différés)	25,8%	9,9%	13,1%
Taux d'imposition effectif *	26,5%	45,1%	43,2%

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 38,9 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 43,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Les impôts différés sont majoritairement constitués d'impôts différés au titre des déficits reportables qui s'élèvent à 111,9 millions d'euros au 30 juin et des impôts différés liés aux indemnités de départ en retraite.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Note 10 – Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 131 715 854 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 131 715 854 euros (actions auto détenues non déduites).

10.2 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	Période close le 30 juin 2022	Période close le 30 juin 2021
<u>En moyenne pondérée</u>		
Capital social	131 707 374	129 575 087
Actions d'autocontrôle via contrat de liquidité	(242 224)	(12 906)
Nombre d'actions de base	131 465 150	129 562 181
Plans d'actions gratuites	1 259 801	1 083 596
MCB	8 483	21 462
PACEO	0	0
Nombre actions dilué	132 733 434	130 667 240
<u>Informations complémentaires (moyenne simple)</u>		
Nombre actions de base existantes au 30 juin	131 381 238	129 668 547
Nombre actions dilué existantes au 30 juin	132 759 682	130 361 085

	Période close le 30 juin 2022	Période close le 30 juin 2021
Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)		
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 30 juin)		
- de base	0,08	0,09
- dilué	0,08	0,09
Résultat des activités abandonnées de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)		
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 30 juin)		
- de base	-	-
- dilué	-	-

Note 11 – Information sur les parties liées

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions sur les parties liées au cours du premier semestre 2022. Hervé Milcent serait soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur Général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après : l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions.

La société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Par ailleurs, le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu si le bénéficiaire a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans. Ces dispositifs ont été approuvés par l'assemblée générale du 2 juin 2022.

Les dirigeants constituant des parties liées au 30 juin 2022 sont les membres du Conseil

d'administration, y compris le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif.

Solocal n'a pas de parties liées autres que ses dirigeants et administrateurs.

Note 12 - Litiges, actifs et passifs éventuels

12.1 Litiges – évolutions significatives de la période

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, le Groupe ne considère pas être partie à une quelconque poursuite judiciaire ou procédure arbitraire raisonnablement susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur son bénéfice, ses activités ou sa situation financière consolidée.

Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

Au 30 juin 2022, la provision résiduelle s'élève à 1,1 millions d'euros contre 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Pas d'évolution significative de ce litige par rapport à la clôture 2021.

12.2 Engagements contractuels non comptabilisés / engagements contractuels et engagements hors bilan

Il n'y a pas eu de nouveaux engagements significatifs au cours du premier semestre 2022.

Note 13 - Evénements postérieurs à l'arrêté du 30 juin 2022

Néant